



## OSMOSE CONSULTING INTERNATIONAL SEMINAIRES INTERENTREPRISES

### Enfin, le Droit comptable OHADA fait peau neuve !

Les ministres de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) se sont réunis à Brazzaville du 26 au 27 janvier 2017, en 43<sup>ème</sup> session extraordinaire de leur conseil.

A l'issue de cette importante réunion, ils ont adopté le nouvel Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF), publié au Journal Officiel de l'OHADA le 15 février 2016.

L'adoption de l'AUDCIF donne corps aux très hautes directives des 17 chefs d'Etats membres de l'OHADA à savoir Congo, Gabon, Cameroun, Tchad, Bénin, Togo, Sénégal, Burkina-Faso, Mali, Niger, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Equatoriale, RDC et les Comores.

Ce nouveau texte entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les comptes personnels des entités et le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les comptes consolidés, les comptes combinés et les états financiers établis selon les normes IFRS.

Les objectifs visés par cette réforme devraient permettre :

- en introduisant d'importantes innovations favorisant le développement et la bonne gouvernance des entreprises, d'améliorer le droit applicable dans nos pays ;
- de répondre aux besoins et aux préoccupations essentiels exprimés par les praticiens du droit et de la comptabilité ainsi que les opérateurs économiques ;
- de contribuer à l'amélioration du climat des investissements en dotant nos Etats d'un instrument juridique et comptable moderne, adapté à la bonne gouvernance des économies et favorisant le financement des investissements.

Comptant plus de 1 200 pages, l'édition spéciale consacrée à la publication de cet important texte contient également le système comptable OHADA révisé (SYSCOHADA), à savoir : le plan comptable général OHADA, d'une part, et le dispositif comptable des comptes consolidés et combinés, d'autre part. Figure enfin dans le même numéro, la Décision n° 05 du 26 janvier 2017 fixant le tarif des actes du greffe de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).

OSMOSE CONSULTING INTERNATIONAL, engagée à vos côtés depuis une dizaine d'années dans le renforcement des compétences de vos personnels, très active lors de l'introduction du SYSCOHADA et dans sa promotion au Gabon, vous annonce qu'il mettra en œuvre une série d'actions de formation au profit des entreprises et organisations à compter du mois de juin 2017.

Ces différentes actions permettront de bien préparer le passage SYSCOHADA révisé.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif général de la formation est de faire approprier aux participants les modifications apportées au droit comptable de l'OHADA notamment en ce qui concerne les comptes personnels des entités (personnes physiques et personnes morales).

Les objectifs spécifiques doivent permettre de :

- maîtriser les prescriptions du nouveau dispositif comptable applicable dans l'espace OHADA ;
- faire le basculement au SYSCOHADA révisé à la date du 01 janvier 2018 conformément aux dispositions prévues à l'article 113 de l'AUDCIF
- produire des informations financières fiables et conformes à la nouvelle réglementation du SYSCOHADA révisé.

Note introductive :

- Historique du système comptable OHADA et du Règlement relatif au droit comptable OHADA ;
- Brève présentation des innovations majeures introduites par la réforme du 26 janvier 2017.

**Module 1 : REFORMES SUR LE CONTENU ET LE FONCTIONNEMENT DES COMPTES**

**Section 1 :** Nouveau cadre comptable et nouvelle structure du plan de comptes ;

**Section 2 :** Classement et codification des comptes ;

**Section 3 :** Etude des comptes du Bilan (Classes 1 à 5) ;

**Section 4 :** Etude des comptes de Résultat (Classes 6 à 8) ;

**Section 5 :** Etude des comptes d'engagement hors bilan et de la comptabilité analytique (Classe 9).

*Echanges d'expériences et applications pratiques*

**Module 2 : ETUDE DES INNOVATIONS RELATIVES AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX (POSTULATS ET CONVENTIONS COMPTABLES)**

**Module 3 : REFORMES AFFECTANT LE TRAITEMENT DES OPERATIONS COMPTABLES**

**Section 1 :** Réformes affectant l'actif immobilisé ;

**Section 2 :** Réformes affectant d'autres postes de l'actif ;

**Section 3 :** Réformes affectant le passif ;

**Section 4 :** Autres réformes affectant le bilan ;

**Section 5 :** Réformes affectant les charges ;

**Section 6 :** Réformes affectant les produits.

*Echanges d'expériences et applications pratiques*

**Module 4 : REFORMES AFFECTANT LES ETATS FINANCIERS**

**Section 1 :** Réformes liées aux normes et aux méthodes de présentation des états financiers ;

**Section 2 :** Réformes relatives à la forme et au contenu des états financiers

*Echanges d'expériences et applications pratiques.*

**Module 5 : REFORMES AFFECTANT LES OPERATIONS ET PROBLEMES SPECIFIQUES**

**Section 1 :** Les modifications apportées à certains opérations et problèmes spécifiques identifiés dans l'ancien référentiel ;

**Section 2 :** Les nouveaux opérations et problèmes spécifiques introduits et développés.

*Cas pratiques et échanges d'expériences.*

**Module 6 : ETUDE DES MODALITES PRACTIQUES DE LA PREMIERE APPLICATION DU SYSTEME COMPTABLE OHADA REVISE**

**Section 1 :** Objectifs et principes généraux ;

**Section 2 :** Modalités pratiques de la première application du nouveau référentiel.

*Cas pratiques et échanges d'expériences.*

### MODALITES PRACTIQUES

Notre première session de formation est organisée au profit des cadres administratifs, comptable et financier ainsi que des auditeurs, des contrôleurs de gestion, etc. Elle est prévue aux dates et au lieu ci-après :

- Lieu : Hôtel Palme d'or à Libreville
- Date : mercredi 14 au vendredi 16 juin 2017
- Plage d'animation : 10h à 16h

Des séminaires spécifiques détaillant les grands axes des nouvelles pratiques comptables introduites par la révision suivront et associeront les collaborateurs.

La formation sera animée par :

- **Gustave Eustache GBEHINTO**, Expert-comptable diplômé, (Bénin). Vingtaine (20) d'années d'expériences professionnelles en expertise comptable et en animation de séminaires de formation dans la sous-région OHADA ; assisté de
- **Jean Paul DELAUNE**, Expert-comptable diplômé, (France). Trente-cinq (35) ans d'expériences professionnelles en expertise comptable
- **Gérard AFFINE**, Expert-comptable, Docteur en management des organisations (Gabon) 20 ans d'expérience en animation de séminaires de formation dans la sous-région OHADA.

**Coût de la formation**

450.000 F CFA par participant incluant petit déjeuner et déjeuner.

Chaque participant à cette formation recevra un support de cours, une copie du livre blanc édition Francis Lefebvre de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information Financière et une plaquette

SYSCOHADA révisé, conforme à la Réforme comprenant :

- la liste complète des comptes selon la Réforme ;
- les états financiers selon les nouveaux formats ;
- les tableaux de correspondance postes/comptes.

**NB :** celle-ci est en vente à compter du mardi 02 mai 2017 au cabinet OSMOSE à 10.000 F CFA. Le référentiel comptable le sera à compter 12 juin 2017.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

03 37 17 17/03 00 73 15/03 00 73 14/07 39 21 38/06 41 20 64

Email : osmose2013@gmail.com